Case
FRC
6152

OFFRANDE
D'UN NOUVEAU GENRE,
ET
SUPPLIQUE
ADRESSÉE, &c.

M2W 11418

OFFRANDE
D'UN NOUVEAU GENRE,
ET
SUPPLIQUE
ADRESSÉE
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,
PAR
DES RELIGIEUSES DE PARIS,
TENDANTE A OBTENIR
LEUR RESTITUTION AU SIECLE;
ET LA FACULTÉ
DE SE MARIER.

A PARIS;

De l'Imprimerie, & de l'Exprès Commandement de l'Abbesse de L'Ave-Maria.

1789.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

OFFRANDE
D'UN NOUVEAU GENRE,
ET
SUPPLIQUE
ADRESSÉE
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,
PAR DES RELIGIEUSES DE PARIS,

TENDANTE à obtenir leur reſtitution au ſiecle, & la faculté de ſe marier.

Nosseigneurs,

ON nous prêche très-ſouvent que le joug du Seigneur eſt doux; faut-il le dire ? nous le trouvons infini-

ment rude. Deux Directeurs & deux Chapelains attachés à chacune de nos Communautés, n'ont jamais pu réuſſir, malgré tous leurs efforts, à nous faire goûter des douceurs ſuffiſantes pour, nous ne dirons pas chérir, mais ſupporter notre recluſion.

Vous êtes, Noſſeigneurs, les Arbitres Suprêmes de la Conſtitution. L'Etat n'eſt point dans l'Egliſe; mais l'Egliſe eſt dans l'Etat. Vous avez le droit & la puiſſance de faire dans la hiérarchie religieuſe, les changements, les ſuppreſſions que ſollicite la reſtauration de la choſe publique. Nous deſirons en faire partie. Honni ſoit qui mal y penſe.

Un des motifs les plus encourageants qui déterminent notre réclamation, c'eſt le coup de maſſue dont

vous venez de frapper notre très-ſaint Pere le Pape. Juſqu'à préſent nous avions cru que, pour les diſpenſes des péchés paſſés & des péchés futurs, le relevement des vœux, &c. &c. il n'y avoit d'autre reſſource que d'invoquer ſa puiſſance divine, & ſa correſpondance avec Dieu. Le voilà déchu de ce département pour la France. On nous a dit que l'Empereur en avoit fait autant : plus donc de ſecours à eſpérer de ſa béatitude. Dieu nous ſoit en aide !

Maintenant venons humblement au fait. Vous allez employer le revenu de nos Maiſons au ſoulagement de l'Etat. Ah ! Noſſeigneurs, employez-y pareillement nos perſonnes. Pourriez-vous, ſans injuſtice, différencier l'uſage des uns & des autres ? Nous avons fait, il eſt vrai, vœu de chaſteté ; mais on nous aſſure que la chaſ-

teté n'eſt point incompatible avec le mariage. Dieu béniſſe l'Auteur de cette idée !

Quant au vœu de pauvreté, vos décrets vont en procurer l'accompliſſement à la lettre. Or n'eſt-il pas trop cruel, Noſſeigneurs, d'être tout à la fois pauvre & renfermé? Et n'eſt-ce pas bien le moins, que les douceurs du mariage compenſent la perte de nos biens ?

Quels obſtacles pourroit donc rencontrer notre Supplique ? Aucun : à moins pourtant que votre M. d'Eſprémeſnil n'entreprenne de la foudroyer. Nous avons ſçu, dans le temps, l'hiſtoire de ces ſaintes fureurs contre l'Edit des non-Catholiques : il nous eſt revenu que dans un de ſes accès il ſe précipita à genoux devant l'effigie de notre divin Sauveur ;

qu'il invoqua ſes malédictions contre la loi qui permet au non-Catholiques de ſe marier en France. Il s'agit ici de mariage ; nous ne ſommes pas armées d'une loi ; nous n'offrons qu'une humble Supplique : que n'avons-nous pas à craindre du ſaint zèle de M. d'Eſprémeſnil !

Si pourtant il s'éleve en notre faveur une motion favorablement accueillie, qu'il nous ſoit permis de vous communiquer nos idées ſur notre nouvelle exiſtence. Il nous faut des maris, cela eſt clair ; mais auſſi comment en trouverons-nous, & dans quelle claſſe ? Cette queſtion vaut peut-être bien celle que vous agitez un peu inconſidérément, oſe-t-on dire, ſur les droits des Bourbons, Eſpagnols, à la Couronne de France.

D'abord nous voyons beaucoup de

Garçons que la révolution prive d'un état qui ne ſympathiſoit point avec le mariage. Tels ſont, par exemple, les Gardes de Monſeigneur le Comte D.... Nous nous propoſons de les épouſer, & qui plus eſt de les convertir. C'eſt une rude tâche. Mere de Dieu, ſoutenez-nous.

Et cette multitude de Moines que vous allez ſans doute rendre, comme nous, au ſiecle. Quelle pépiniere de Maris! On dira peut-être, NOSSEIGNEURS, qu'aller des Gardes du Corps d'un Prince, à des Cénobites, la tranſition eſt biſarre & choquante; point du tout. Croyez, NOSSEIGNEURS, que la différence des uns aux autres, n'eſt guere que dans l'uniforme.

Il nous reſte, NOSSEIGNEURS, à faire, ſur l'Autel de la Patrie, une Offrande Patriotique, telle que la

comporte notre ſituation vraiment ſouffrante. L'Evangile l'a dit : L'eſprit eſt prompt, mais la chair eſt foible. Les beſoins de l'une ont depuis long-temps exercé les reſſorts de l'autre; c'eſt pourquoi de temps immémorial nous poſſédons, dans nos triſtes Cloîtres, ces inſtruments deſtinés à calmer, par un méchaniſme voluptueux, les beſoins d'un tempérament exigeant; foible, mais précieuſe reſſource contre les aſſauts de la concupiſcence. Voilà, NOSSEIGNEURS, les Bijoux que nous allons préſenter à la Patrie. Les privations que nous impoſe ce grand ſacrifice, ſont bien dignes peut-être de vous intéreſſer, & cette Oblation Patriotique vaut bien celle des Moite, des Lagrenée, & des autres Virtuoſes qui n'ont, après tout, ſacrifié que quelques colifichets d'une parure mondaine, lorſque nous, nous immolons à la Pa-

trie des objets dont l'usage interrompu peut, d'ici à l'époque de notre émancipation, coûter la vie à plusieurs d'entre nous.

Si l'on objectoit, NOSSEIGNEURS, que la valeur numéraire de notre Offrande est nulle, tandis que les Diamants des modernes Romaines produiront de l'argent, on seroit dans l'erreur. Il ne s'agit que de faire passer notre Legs Patriotique dans l'Italie, le Portugal & l'Espagne, & nous répondons d'un débit aussi prompt que lucratif. Enfin, nos révérendissimes Meres Abbesses que nous prenons la liberté de vous députer, pour la tradition de cette Offrande, vous expliqueront plus amplement les moyens d'en tirer parti.

Il ne nous reste plus qu'à nous répandre en prieres au Ciel, pour le

ſuccès de notre humble Supplique. Nos aſpirations auront encore pour objet tous & un chacun des auguſtes Repréſentants de la Nation, dans l'ordre qui ſuit.

Que M. Mounier rentre dans la voie du ſalut, en abjurant la fougue ariſtocratique, avec laquelle il a prôné le *veto* abſolu.

Que le Comte de Virieu s'exprime plus décemment, ou plutôt moins inſolemment, ſur les Bourgeois de Paris.

Que le révérendiſſime Evêque de Langres obtienne ſon pardon d'avoir abuſé de la Préſidence, pour ſoutenir & autoriſer les écarts d'un Ariſtocrate effréné.

Que l'Abbé Maury ſoit, comme la

femme de Loth, métamorphoſé en ſtatue de ſel, juſqu'à la fin ſeulement de la préſente Légiſlature.

Enfin, NOSSEIGNEURS, que les travaux de l'Aſſemblée, dégagés des puériles diſcuſſions de mots, avancent un peu plus dans les choſes, & ne ſoient plus traverſés par des motions oiſeuſes ou ridicules, que l'Ariſtocratiſme aux abois ne haſarde que trop ſouvent, pour embarraſſer & ralentir le grand ouvrage dont en particulier nous attendons le ſuccès de notre Supplique.

Ainſi ſoit-il.

681